Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibèreront et voteront à la séance par visioconférence.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 8 décembre 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour de décembre deux-mille-vingt-et-un, à 17 h 00, par visioconférence.

### Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- Mme Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

#### Est également présente :

M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie

#### Est absent :

M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 17 h 17 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

# RÉSOLUTION NUMÉRO 11543-12-2021 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **AVIS DE MOTION**

Je soussigné, MARCEL SOUCY, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement adoptant le budget 2022 des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Marrael Carray marine de la villa de Can Chat

Marcel Soucy, maire de la ville de Cap-Chat

#### **AVIS DE MOTION**

Je soussignée, RENÉE GASSE, maire de la municipalité de Marsoui, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement énonçant les prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2022. Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- taux particulier à la catégorie résidentielle
- taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels
- taux particulier à la catégorie des terrains vagues
- le tarif pour la gestion des ordures ménagères comprenant l'enlèvement et le traitement des ordures récupérables et l'enfouissement des ordures ménagères

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

\_\_\_\_

Renée Gasse, maire de la municipalité de Marsoui

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. CLAUDE BÉLANGER, il est résolu de lever la séance à 17 h 20.

Cuy Pornataban mustat Mamusa Látaumagu, directrica gánáral

Guy Bernatchez, préfet Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

0000